Wikipédia,droit

Par **juliette**, le **31/12/2007** à **17:28**

Bonjour

D'après vous les articles "juridiques" sur wikipédia sont-ils fiables?

Par **Thibault**, le **31/12/2007** à **17:31**

Pour des définitions générales, certainement, ainsi que certains domaines, par exemple certains régimes, qui sont, je pense, assez complets et bien documentés. Pour des problèmes plus techniques, non seulement il n'y a pas toujours d'occurrence, mais en plus se pose le problème de la confiance... est-ce que c'est véridique?
Donc, pour éclairer un sujet par exemple, des recherches dessus ne nuisent en rien, mais mieux vaut se plonger dans un bon livre par la suite, je pense.) Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **31/12/2007** à **18:02**

Personnellement je ne m'y fie pas. Ca peut aider dans des recherches pour trouver de pistes, mais il faut systématiquement tout revérifier par la suite.

Par **Katharina**, le **31/12/2007** à **22:46**

Rien ne vaut les livres au moins on est sur de ce qui y est écrit je ne me sers jamais de wiki/juris pedia car ce sont les premiers sites où pompent les étudiants en général, donc au moins je suis sure de ne pas reprendre quelque chose sur ces sites
De plus une chargée de TD s'est fait un plaisir de distribuer des 0 à 5 personnes qui avaient pompés wikipedia, sans s'apercevoir que c'était un point de vue doctrinal qui n'avait rien à avoir avec la pratique dans l'espèce twisted. Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **31/12/2007** à **23:03**

Je ne me suis jamais servi de Wikipédia pour un devoir. Il ne présente qu'un intérêt pour ceux

qui ne veulent pas s'arréter sur les détails, juste pour saisir l'idée directrice.
Rien ne vaut le bon vieux (récent) manuel en BU.

Par **mathou**, le **31/12/2007** à **23:51**

Je pense la même chose que vous. Pour une recherche rapide, le développement d'un sigle, ou voir une institution, c'est un document d'approche.
Mais je m'en méfie : à cause de l'anonymat (niveau d'éudes inconnu) et du climat de compétition qui règne derrière (pages " historique " avec les modifications apportées), et parce que ce n'est pas ma façon de travailler. Je préfère les manuels et les revues juridiques qui sont la première source d'information.
Ca dépend de la recherche que tu as à faire.

Par **Camille**, le **01/01/2008** à **10:58**

Bonjour,
Il faut rappeler et avoir toujours présent à l'esprit que le principe de Wikipedia est la contribution bénévole, spontanée et (souvent) anonyme et les informations qui y figurent ne sont "contrôlées" qu'a posteriori par des rectifications non moins bénévoles, non moins spontanées et non moins anonymes.
Le principe étant qu'à force, s'il y a des erreurs initiales, elles finiront par être corrigées. Et ce principe suppose la bonne foi et la bonne volonté de tous les intervenants.

Donc Wikipedia est très bien pour "débroussailler le terrain", mais toujours à lire avec une certaine dose de circonspection et une certaine dose d'oeil critique (au bon sens du terme).
D'ailleurs, "débroussailler le terrain", selon moi, ça veut dire "recouper les informations d'une source avec d'autres sources indépendantes ou supposées l'être".

:))

Pour la partie juridique, je ne suis pas trop... juge (Image not found or type unknown), mais pour la partie technico-scientifique, maths, physique, on y trouve un tas d'informations souvent très intéressantes, mais j'y ai déjà trouvé des "belles bourdes", pour ne pas dire plus...

Par **fan**, le **01/01/2008** à **13:59**

:)

je trouve que Wikipédia n'est pas si mal que ça. Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **01/01/2008** à **18:48**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci à tous pour vos réponses

Par **Thibault**, le **01/01/2008** à **20:19**

D'où l'intérêt de se créer un compte, pour participer soi-même à ce grand projet, qui n'est pas du tout une utopie, ainsi que de sensibiliser les proches, qui pourraient ne pas connaître wiki, :)

ou en abuser etc. Chacun sait des choses qu'il peut mettre en ligne, c'est inévitable. Image not found or type unk

Par **fan**, le **01/01/2008** à **20:28**

:))

C'est un faluchard qui m'a fait connaître wikipédia. Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **02/01/2008** à **10:52**

Bonjour, :)

[quote="fanouchka":2v5ymr5v]je trouve que Wikipédia n'est pas si mal que ça. Image not found or type unknown

[/quote:2v5ymr5v] :))

Et je suis bien d'accord ! Image not found or type unknown

Mes remarques n'étaient qu'une mise au point, surtout pas une critique.
Simplement, il faut bien savoir l'utiliser.
Ce n'est pas un site officiel où les infos sont censées être vérifiées avant publication. C'est tout ce qu'il faut garder à l'esprit.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés